



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 11 septembre 2003

CDL-EL (2003) 8syn
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

CARNET DE BORD

Atelier de formation électorale

organisé par la Commission européenne pour la démocratie par le droit
en coopération avec la Commission centrale électorale albanaise

Tirana, 1^{er}-3 septembre 2003

Un atelier de formation électorale a été organisé à Tirana, du 1^{er} au 3 septembre 2003, par la Commission de Venise, en coopération avec la Commission électorale centrale albanaise. M. Ilirjan Celibashi, Président de la Commission électorale centrale albanaise, et M. Pierre Garrone, Chef de la division des élections et des référendums au secrétariat de la Commission de Venise, ont ouvert les débats.

Une session spécifique sur le contentieux électoral a d'abord eu lieu. Elle était destinée avant tout aux membres de la Commission électorale centrale et de l'instance de recours en matière électorale créée auprès de la Cour d'appel de Tirana. Les débats, de haut niveau, fondés sur un rapport très détaillé de M. Eugenio Polizzi (Italie), ont permis de traiter de nombreuses questions concrètes de procédure, tant il est vrai que le droit électoral, comme les autres branches du droit, ne peut être effectivement mise en œuvre que si son respect est garanti par des organes impartiaux.

Le reste du séminaire a été ouvert à un public plus large, comprenant des représentants des commissions électorales locales, des partis politiques et des organisations non gouvernementales. Le Bureau de l'OSCE à Tirana a participé également à la session spéciale.

Les thèmes traités ont été les suivants :

- le contentieux électoral (M. Eugenio Polizzi, Italie) ;
- la composition et le fonctionnement des commissions électorales (M. Bernard Owen, France) ;
- le jour de l'élection : les candidats, les électeurs, les représentants des partis politiques et les observateurs (M. Michel Bosshard, Suisse) ;
- le décompte et la proclamation des résultats (M. Kåre Vollan, Norvège).

Les débats ont eu un caractère juridique et technique et ont en général évité la polémique politique.

Cet atelier de formation est le deuxième organisé par la Commission de Venise (le premier a eu lieu en Arménie en mai 2003) et sera suivi de deux ateliers similaires en Azerbaïdjan et en Géorgie au cours du mois de septembre. De tels ateliers ont lieu dans la période précédant les élections, et visent à traiter de manière concrète les questions juridiques qui se posent lors des élections. Des élections locales se tiendront en Albanie le 12 octobre 2003.

Le séminaire s'est conclu par un exercice pratique relatif au déroulement du vote.

Des informations sur le séminaire ont été diffusées à la télévision et dans la presse.

Gianni Buquicchio
Secrétaire de la Commission de Venise